

CONSEIL DE QUARTIER DU 20 MAI 2016

Réveil Matin / Lycée / Senlis

(salle George Sand)

M. Gilles LEON-REY, Président du Conseil de Quartier étant excusé, l'ouverture de la séance du Conseil de Quartier à 20h30 est faite par:

Christian FERRIER

**Adjoint au Maire en charge de la Sécurité,
des Déplacements et de l'Environnement**

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire

1/ Thèmes communs :

- La Forêt de Sénart (présentation effectuée par un membre de l'Office National des Forêts)
- La lutte contre les nuisances aériennes (présentation effectuée par un membre de l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres)

2/ Les aménagements urbains dans le quartier

3/ Questions diverses

LA FORET DE SENART :

- La forêt de Sénart est un massif domanial classé par décret en 1995 « **Forêt de Protection** ».
- L'aménagement et la préservation de la forêt de Sénart sont régis par la **Charte forestière de territoire du massif de Sénart**.
- Cette Charte a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires (collectivités, ONF notamment) le 28 mai 2005 et un renouvellement est prévu courant 2016.
- Elle « *conforte l'ONF dans sa mission de gestionnaire et dans la mise en place d'une gestion concertée avec les partenaires concernés par la forêt* ».

- Depuis 2014, la forêt de Sénart est gérée en « futaie irrégulière ». Les choix sylvicoles se font donc arbre par arbre, et non plus à l'échelle d'une parcelle. Les éclaircies et le renouvellement se font simultanément. Cette gestion maintient l'aspect boisé de la forêt.
- Pour protéger les sols en limitant leur tassement, des voies d'accès aux parcelles sont aménagées, réservées exclusivement à la circulation des engins.
- Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés le long de routes forestières et présentés aux acheteurs. (L'hiver relativement doux a cette année ralenti le déstockage de ces emplacements de dépôt.)

L'ONF et les collectivités attachent une attention particulière à la **propreté de la Forêt**, à travers notamment les actions suivantes :

- La signature de conventions entre les anciennes CAVY et CASVS, l'ONF, le SIVOM et le SIREDOM afin de permettre la **prise en charge partielle des coûts de traitement des déchets** collectés par l'ONF ainsi que la **mise à disposition de bennes**. Chaque année, le ramassage et le traitement s'élevaient à plus de 100 000 €.
- L'installation de **pièges photographiques automatiques** fonctionnant de jour comme de nuit a été lancée en 2015 afin d'identifier les contrevenants.
- La **réduction du stationnement sauvage** le long de la route RN6 via la mise en place de blocs rocheux, notamment à Montgeron.
- Une **grande opération citoyenne de ramassage des déchets** aux abords de la RN6 et de la forêt de Sénart le 7 février 2016 a permis de ramasser 7,7 tonnes de déchets. Cette opération a été menée à Montgeron entre le gymnase Picot et l'intersection RN6-RD3.

NB : En 2014, le volume des déchets ramassés en Forêt de Sénart était de **1 262 m³**. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/senart/@@index.html>

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Quelques chiffres

- Aux heures de pointe, 38 avions décollent de l'aéroport d'Orly et 35 atterrissent, soit plus d'un avion par minute dans le ciel en capacité maximale.
- Cela représente un trafic de plus de 230 000 mouvements aériens par an.
- Pour prévenir les nuisances que pourraient ressentir les Montgeronnais, la Ville a décidé, en 2014, d'adhérer à l'AVEVY (Association de Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres).
- Née il y a 15 ans, cette structure a pour objectif premier de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de :
 - Trajectoires
 - Altitudes
 - Couvre-feu (23h30 – 6h)

- L'AVEVY utilise tous les moyens de contrôle à sa disposition et signale chaque manquement à la réglementation et aux recommandations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).
- Quand un manquement est constaté, l'association constitue un dossier et transmet ses conclusions à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), qui peut infliger aux compagnies des amendes allant, selon le type d'infraction, jusqu'à 20 000 €.

Bilan 2015

- Grâce à son action, le nombre total de manquements repérés par l'AVEVY a **diminué de 22%** entre 2014 et 2015 (1 244 en 2014 ; 971 en 2015).
- Parmi ceux-ci, le nombre de manquements considérés comme abusifs a **diminué de 54%** entre les deux périodes (448 en 2014, soit 36% du total ; 208 en 2015, soit 21% du total).
- Le nombre de dérogations au couvre-feu a **diminué de 87%** (39 en 2014 ; 5 en 2015).
- Le nombre de cas jugés par l'ACNUSA a **augmenté de 71%** (7 en 2014 ; 12 en 2015).

Vigilance pour l'avenir

- D'importants travaux sont engagés par Aéroports de Paris pour développer l'aéroport d'Orly à l'horizon 2018, avec notamment la construction d'un « bâtiment de jonction » reliant les deux terminaux. L'objectif est de passer de 29 millions de passagers annuels à 32 millions.

NB : pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'AVEVY : www.avevy.com ou leur page facebook

LES AMENAGEMENTS URBAINS POUR VOTRE QUARTIER

1. Plantation d'arbres au rond-point du Réveil-Matin
2. Rénovation totale de la rue Gallieni
3. Plantation d'arbres, gazonnement et réfection des espaces cinéraires du cimetière
4. Rénovation complète de la voirie et des trottoirs de la rue Gaston Mangin, enfouissement des réseaux et aménagement de l'escalier
5. Création d'un trottoir en enrobé rue Morin
6. Création d'un escalier rue Gaston Mangin
7. Aménagement du parking du Réveil-Matin et création d'une circulation piétonne
8. Première phase de rénovation de la voirie et de l'éclairage public de la route de Corbeil, avec le Conseil départemental (été 2016)
9. Création d'un rond-point route de Corbeil – rue du Repos (entrée du centre commercial Auchan)
10. Nouveaux bacs à fleurs rue du Repos
11. Rue du Nouzet : aménagement de sécurité et création d'un parking

12.Création de la Stèle du 19 Mars, place des tilleuls

QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi avoir procédé à la création d'une stèle place des Tilleuls alors que les trottoirs ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite ?

Cette stèle était demandée depuis de très nombreuses années par des associations d'anciens combattants afin d'honorer la mémoire des hommes morts lors de la guerre d'Algérie. Par ailleurs, on ne peut comparer ce type de réalisation avec le projet de rénovation d'une voirie. Le budget n'est absolument pas le même, la finalité non plus.

Travaux avenue de la République

La première partie de la rénovation de l'Avenue de la République interviendra en 2018 et 2019. En effet, le linéaire étant très important, cela nous oblige à la scinder en deux phases. En premier lieu la portion entre le Cyrano et la Médiathèque car c'est la plus fréquentée, où se trouvent les commerces. La seconde portion ira de la Médiathèque à la rue Gaston Mangin.

La rue du Gué

La Ville attend des informations d'ERDF sur les câbles alimentant l'immeuble à détruire. Le projet prévoit l'élargissement des trottoirs de cette rue pour qu'ils soient végétalisés et arborés. S'agissant des squats, la Police tourne régulièrement et les déloge. Malheureusement, les squatteurs reviennent. C'est pourquoi il est important de rapidement démolir.

Qu'en est-il de l'agrandissement de l'Ecole Sainte Thérèse ?

Le permis de construire a été déposé et une réunion va avoir lieu prochainement avec le Directeur de l'Etablissement afin de savoir comment vont se dérouler les travaux, notamment la démolition de certains bâtiments. Des fuites existantes sur le réseau d'eau de la rue doivent impérativement être traitées. Des travaux doivent être réalisés en parallèle.

Des problèmes de stationnement sont rencontrés sur l'avenue de la République, entre la Médiathèque et la Maison de l'Environnement. Quand seront-ils réglés ?

La Ville y a travaillé. Des places de stationnement ont d'ores et déjà été supprimées dans la montée de l'avenue de la République en face du numéro 9 et en face de la

place des Tilleuls, aux endroits où les bus avaient du mal à se croiser. La demande précédemment faite en Conseil de Quartier de supprimer les places de stationnement entre la Médiathèque et la place des Tilleuls n'a pas été retenue car les besoins en stationnement sont trop pressants aux abords des écoles et des commerces.

Serait-il possible de créer un passage piétons supplémentaire sous la voie ferrée Route de Corbeil ?

Cela ne peut être envisagé car le coût des travaux serait exorbitant.

Est-il prévu un arrosage automatique après les travaux effectués au cimetière ?

Il n'y aura pas d'arrosage particulier. Le gazon sera entretenu comme sur le reste de la Ville.

Sous le pont SNCF avant le rond-point Auchan, qu'est-il prévu ?

La Ville souhaiterait privilégier à cet endroit les circulations douces (piétons et vélos) et donc un passage à une voie pour les voitures sous le pont. Afin de savoir si ce passage en alternance est possible, une étude est en cours avec le Conseil Départemental. Les feux qui seront posés seront des feux intelligents permettant une fluidité du trafic.

Pour la rue du Pont de Bart, voie de décharge pour rejoindre la gare depuis la rue Jean Jaurès, qu'est-il prévu pour les trottoirs actuellement inaccessibles. La Ville prévoit-elle un fleurissement ?

L'an dernier la Ville a planté beaucoup de vivaces dans les godets rue du Pont de Bart. Ces plantations seront complétées cette année. Aujourd'hui le problème de cette rue est le pont qui est en très mauvais état. Des négociations sont en cours avec Réseaux Ferrés de France à ce sujet. La rénovation de la rue du Pont de Bart se fera dans la continuité de la rénovation de ce pont. S'agissant des trottoirs, la solution envisageable est la suppression du trottoir du côté des godets, ce qui permettrait l'agrandissement de l'autre trottoir.

Pourquoi la zone du quartier du Réveil Matin a-t-elle été abandonnée ?

Depuis l'arrivée de la nouvelle Municipalité, ce quartier est loin d'avoir été abandonné:

- La rue Gallieni a été refaite
- Les abords des bretelles d'accès ont été végétalisées et plantées
- La rue Gaston Mangin a été entièrement refaite

- La réfection de la rue du Gué est programmée
- La réfection de la Route de Corbeil est lancée
- Il a été demandé à SATELEC de prévoir l'éclairage de la sculpture de vélo situé à l'entrée de ville. Elle sera repeinte cet été.

Le Réveil Matin est en zone PPRI. Toute une partie est inconstructible car en zone inondable. La Ville recherche donc des entreprises à faibles besoins constructifs pour s'y implanter.

La nuisance des pigeons au Moulin de Senlis n'a pas été résolue. Pourquoi ?

La Ville a mandaté une société qui a procédé à la capture d'une quarantaine de volatiles. Toutefois, la commune n'étant pas propriétaire, il est très compliqué d'intervenir sur cet espace. Prochainement, des filets seront posés au niveau des fenêtres pour les empêcher de rentrer. Actuellement il n'y a plus de propriétaire pour le Moulin de Senlis mais un administrateur judiciaire qui n'a pas les moyens financiers d'intervenir.

Serait-il possible de nettoyer les ponts de la rue du Gué et du Moulin de Senlis ?

Les talus sont sur le territoire appartenant à la SNCF. Il nous est interdit d'y accéder. Malheureusement la SNCF intervient insuffisamment malgré nos nombreuses relances. La Ville étudie néanmoins l'utilisation d'aspirateurs permettant de procéder à un nettoyage d'attente. Il sera demandé à la SNCF de procéder au nettoyage des ambages.

Est-il possible que la Ville procède à la remise en peinture de l'hôtel du Réveil Matin ?

C'est impossible dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment privé. La Ville ne peut intervenir sur la rénovation. Elle peut en revanche contraindre le propriétaire à procéder à un ravalement lorsque le bâtiment est vétuste, ce qui n'est pas le cas pour cet hôtel.

Un abri bus sera-t-il créé au Réveil Matin ?

Le contrat de délégation arrive à échéance sur tous les abris bus de la ville l'an prochain. Après la refonte des lignes de bus réalisée en 2015 et 2016, tous les arrêts seront équipés l'an prochain d'un abri à condition qu'ils comptent un grand nombre de montées, ce qui doit être le cas de l'arrêt du Réveil Matin.

La voie de délestage de la zone Maurice Garin va-t-elle être réalisée ?

C'est une zone aménagée il y a quelques années sur laquelle les permis de construire, pour les dernières enseignes qui ont ouvert, ont été donnés avant 2014. La Ville à l'époque n'avait imposé aucun aménagement pour l'accès à la zone d'activités. Cet accès annoncé aux Montgeronnais n'avait jamais été demandé aux services de l'Etat ! Il y a un an, nous l'avons découvert et avons obtenu un accord qui consiste en l'élargissement du giratoire côté Vigneux englobant l'entrée et la sortie dans un même ensemble (actuellement les entrées croisent les sorties). L'accès à la rampe à la N6 en direction de Melun a également reçu l'aval des services de l'Etat et du Département. C'est dorénavant aux aménageurs de financer. Au niveau de la rampe actuelle, il y aura la faculté de s'insérer sans prendre le giratoire.

Concernant les trottoirs avenue de la République, pourquoi toujours privilégier le tronçon du haut (entre le Cyrano et la Médiathèque) et jamais celui du bas (après la Médiathèque). Il y a des commerçants également sur ce deuxième tronçon.

Il sera demandé aux Services techniques de se rendre sur place pour voir l'état des trottoirs et constater la présence de trous, notamment devant le numéro 3.